



CNCS
FEUQ

LES MAÎTRISES PROFESSIONNELLES : ÉTAT DE LA SITUATION

Avis

Document rédigé par
Guillaume Bélanger, permanent à la recherche
Assisté de
Salim Laaroussi, président du CNCS

Dans le cadre de la 118e réunion régulière du Conseil d'administration
et du Camp de formation
CAO-11804
Les 11, 12 et 13 juin 2004
À Trois-Rivières

Conseil national des cycles supérieurs
Fédération étudiante universitaire du Québec

Avant-propos

Le Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec (CNCS-FEUQ) est un lieu de débats, de discussions, de réflexions, de prises de positions et d'actions visant à représenter et à défendre les étudiants des cycles supérieurs. Il regroupe 13 associations membres et représente près de 30 000 étudiants des 2^e et 3^e cycles universitaires.

La rédaction de cet avis s'inscrit dans la réalisation du plan de travail 2003-2004 du Conseil national des cycles supérieurs (CNCS).

Précisons que l'idée de se pencher sur la question des maîtrises professionnelles, programmes d'enseignement supérieur somme toute assez récents au Québec, a été lancée par des associations étudiantes locales soucieuses d'en cerner les tenants et aboutissants et de contribuer par la même occasion à l'actualisation du discours et des positions étudiantes à ce sujet.

Afin de réfléchir à cette question, le CNCS a mené au cours des mois d'avril et de mai une série d'entretiens non dirigés avec divers représentants du monde universitaire (administrateurs, professeurs, étudiants, etc.).

Nous tenons donc à remercier les personnes suivantes pour leur précieuse collaboration :

- **Mme Françoise Rollin**, présidente de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec ;
- **Mme Louise Lemire**, directrice des études à l'École nationale d'administration publique du Québec ;
- **M. Jean-Maurice Brisson**, secrétaire général de la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal ;
- **M. Michel Freitag**, sociologue à la retraite, Université du Québec à Montréal ;
- **M. Alain Saint-Jacques**, étudiant à l'Université de Sherbrooke ;
- **M. Danny Lepage**, étudiant à l'École nationale d'administration publique ;
- **Mme Patricia Lefebvre**, étudiante à l'Université de Sherbrooke ;
- **Mme Rachel Jean-Pierre**, étudiante à l'Université de Montréal.

Table des matières

<i>Avant-propos</i>	<i>1</i>
<i>Table des matières</i>	<i>2</i>
<i>Introduction</i>	<i>3</i>
<i>Définition</i>	<i>4</i>
<i>Mise en contexte</i>	<i>5</i>
<i>Les lacunes identifiées</i>	<i>7</i>
1. L'encadrement.....	7
2. Les stages	7
3. L'harmonisation des exigences et la cohérence de l'offre de cours.....	8
4. Le soutien financier	8
5. Les campus délocalisés.....	9
6. Maîtrises et ordres professionnels	9
<i>Les mesures correctives à mettre en place</i>	<i>11</i>
1. L'encadrement.....	11
2. Les stages	11
3. L'harmonisation des exigences et la cohérence de l'offre de cours.....	11
4. Le soutien financier	11
5. Les campus délocalisés.....	12
6. Maîtrises et ordres professionnels	12
7. Une nécessaire évaluation.....	12
<i>Conclusion</i>	<i>14</i>
<i>Résumé de nos recommandations</i>	<i>15</i>
Aux départements et aux facultés offrant des programmes de maîtrise professionnelle :	15
Aux vice-recteurs à l'enseignement et à la recherche des établissements universitaires :	15
Aux universités :	15
Au gouvernement du Québec :	16
<i>Références</i>	<i>17</i>

Introduction

Au dire de plusieurs observateurs et acteurs du monde universitaire, le foisonnement des programmes de maîtrise professionnelle répond à l'évolution de plus en plus croissante des besoins humains, techniques et scientifiques qui caractérisent les sociétés industrialisées. En mettant sur pied de tels programmes, nos universités s'assurent ainsi de maintenir une offre d'enseignement en adéquation avec les demandes de formation, sans cesse plus pointues, des individus et des groupes.

Cet état de fait, quoi qu'on en pense, a entraîné depuis une vingtaine d'années de profondes mutations au sein de nos universités. Gardiennes d'un savoir universel, ces dernières sont aussi devenues des « usines productrices » de main d'œuvre qualifiée. Certains, au nom d'un idéal humaniste, se désolent de cette rupture avec une tradition intellectuelle qui remonte, soutiennent-ils, au Moyen Âge; d'autres, au contraire, plaideront qu'il s'agit là d'une adaptation inévitable contre laquelle il serait vain de s'opposer.

Si, *a priori*, nous pouvons nous réjouir de cet élargissement de l'offre d'enseignement, notamment parce qu'il sous-tend le développement de nouveaux cursus et qu'il contribue au perfectionnement des individus, il n'est pas sans susciter un certain nombre d'interrogations. Notamment, il y a lieu de se demander si le souci de qualité est toujours allé de pair avec la croissance exponentielle de ces programmes.

Notre démarche se veut une analyse préliminaire d'une tendance qui, selon nous, est là pour rester. Afin d'éviter toute confusion, nous commencerons par expliquer précisément ce que nous entendons par maîtrise professionnelle. Puis, après avoir dressé un état de la situation, nous identifierons certains aspects problématiques et qui appellent notre vigilance. Enfin, avec le même esprit constructif et pragmatique qui caractérise les travaux du CNCS, nous proposerons dans une troisième section des mesures devant être mises en place afin de corriger les lacunes que nous avons identifiées.

Définition

Comment définir ou plutôt circonscrire ce qu'est ou n'est pas une maîtrise professionnelle? Avouons d'entrée de jeu que le flou sémantique des prospectus et des sites Internet des universités ne nous facilite pas la tâche. Tentons tout de même de voir de quoi il en retourne.

D'emblée, on peut considérer qu'une maîtrise professionnelle est un programme dont l'obtention du diplôme permet à son titulaire d'exercer une profession dont les règles d'appartenance et de pratique sont définies par un ordre professionnel. À titre d'exemple, on peut citer la psychoéducation, l'architecture, l'audiologie, l'orthophonie, etc.

Or, dans la perspective qui est la nôtre, la définition d'une maîtrise professionnelle est bien plus large. Il faut ajouter à la catégorie que nous venons d'identifier les maîtrises dont la formation est principalement adaptée à l'exercice d'une profession ou d'une fonction. Il est à noter que, par règle générale, ces programmes incluent ou la participation à un stage dans un milieu pratique, ou la rédaction d'un travail dirigé (TD), ou la réalisation d'un projet d'intervention, ces activités pouvant comporter un nombre de crédits qui varient d'une université à l'autre, d'un programme à l'autre.

On aura compris que la très grande majorité des maîtrises professionnelles se distinguent des maîtrises traditionnelles (dites « de recherche ») par le fait que ces dernières reposent sur la rédaction d'un mémoire, le plus souvent de 30 crédits, dont la finalité première demeure l'avancement, l'appréciation critique et la diffusion des connaissances.

Ce qui ne veut pas dire, soit dit en passant, que les maîtrises professionnelles demeurent imperméables aux aspects méthodologiques du travail de recherche. Seulement, le choix d'un stage ou d'un TD ne conduit pas, du moins en principe, à un approfondissement des aspects fondamentaux du travail de recherche.

Enfin, soulignons que les maîtrises professionnelles ne sont pas ou ne sont plus réservées aux seuls professionnels des entreprises ou des appareils gouvernementaux. De plus en plus d'étudiants qui terminent leur BAC, ou des jeunes depuis peu sur le marché du travail, s'y inscrivent dans l'espoir de décrocher un diplôme que plusieurs d'entre eux jugent davantage « spécialisé », « appliqué » ou « pratique ».

Loin de nous l'idée de leur donner tort, mais cet engouement exige qu'on se penche sur la réalité de ces programmes, introduits récemment pour la plupart et souvent méconnus de surcroît.

Mise en contexte

12 mai 2004 : l'Université Laval, en présence du premier ministre Jean Charest, annonce la création d'un programme de deuxième cycle spécifiquement conçu pour les praticiens de la santé qui travaillent avec des individus souffrant de troubles envahissants du développement, plus connus sous le nom d'autisme¹. 11 juin 2002 : le département de kinanthropologie de l'UQAM lance un nouveau programme de maîtrise professionnelle spécialisé en ergonomie. Au dire des autorités universitaires, un tel programme « (...) *souhaite répondre à plusieurs besoins sociaux et économiques importants en matière de formation supérieure en ergonomie au Québec.* »². La croissance fulgurante de troubles musculo-squelettiques rapportés à la CSST est ici évoquée. Jetons maintenant un coup d'œil à la description du programme de maîtrise en administration de l'éducation offert par l'Université de Montréal. Il est par exemple écrit qu'un tel programme « (...) *vise à développer chez l'étudiant l'aptitude à diriger efficacement des organismes d'éducation ou à agir comme conseiller auprès des administrateurs de ce genre d'organisme.* »³

Ces exemples, on pourrait très certainement les multiplier. Ceci dit, pourquoi autant de programmes de maîtrise professionnelle se sont-ils multipliés au cours des dernières années? Sans prétendre à une analyse exhaustive du phénomène, on peut esquisser quelques éléments de réponse susceptibles de nous éclairer.

Tout d'abord, l'émergence de ces programmes s'inscrit dans un contexte où les universités, on le voit clairement, sont de plus en plus invitées à tenir compte des exigences posées par des milieux que nous appellerons « externes » (entreprises, pouvoirs publics, ordres professionnels, etc.). Le fait que ces milieux leur demandent depuis quelques décennies de former des spécialistes et des praticiens chargés de résoudre des problèmes et de répondre à des besoins spécifiques, voire inédits, traduit une perspective pragmatique de la connaissance.

D'un autre point de vue, nous croyons que l'apparition de ces programmes n'est pas étrangère à la formule de financement que le ministère de l'Éducation (MEQ) utilise pour distribuer son enveloppe budgétaire aux universités. En favorisant, encore aujourd'hui, une formule calculée en fonction du nombre d'EETP (« étudiants équivalents à temps plein »), le MEQ conduit les universités à s'engager dans une course à la clientèle dont on peut sérieusement questionner les effets pervers. Il suffit de constater comment les universités cherchent, à grand renfort de publicité, à mousser leurs programmes et utilisent depuis belle lurette déjà une terminologie d'inspiration nettement mercantile (l'offre et la demande, l'élargissement et la satisfaction des clientèles, etc.).

Bien sûr, loin de nous l'idée de penser que le foisonnement des programmes de maîtrise professionnelle répond uniquement à une logique financière. D'autres facteurs doivent être pris en considération. Cependant, il n'en demeure pas moins vrai que beaucoup d'administrateurs

¹ Allard, M., « Nouvelles formations universitaires sur l'autisme », *La Presse*, 12 mai 2004.

² UQAM, « Nouveau programme de maîtrise professionnelle en kinanthropologie spécialisé en ergonomie UQAM-ETS », <http://www.unites.uqam.ca/sirp/com/02-065.htm>, page consultée le 14 mai 2004.

³ Université de Montréal, <http://www.scedu.umontreal.ca/FSE/ETA/2h2b1.html>, page consultée le 14 mai 2004.

universitaires incluent ces programmes dans une stratégie plus vaste qui consiste à augmenter les revenus des universités. Cela, plus personne au sein des universités, quitte à choquer, ne s'en cache!

Dans un autre ordre d'idées, force est de reconnaître que les programmes de maîtrise professionnelle conviennent à une multitude de personnes qui désirent bénéficier d'un complément de formation universitaire et dont la sensibilité intellectuelle les pousse à privilégier des apprentissages davantage pratiques et moins axés sur la recherche ou la réflexion théoriques. Ajoutons aussi que plusieurs programmes de maîtrise professionnelle conviennent à des personnes qui souhaitent concilier des études de deuxième cycle avec leur travail et/ou leur vie familiale, mais qui hésitent en même temps quant à leur capacité à mener à terme un tel projet.

Ici, c'est la flexibilité de ces programmes qui est valorisée, de même que leur conception de type « poupées russes ». Qu'est-ce à dire? Il s'agit en fait d'une disposition particulière des programmes de 2^e cycle en vertu de laquelle un étudiant, contraint d'abandonner sa maîtrise après avoir complété 30 crédits ou plus, a la possibilité de se voir attribuer un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) et donc d'obtenir une reconnaissance du travail qu'il aura accompli jusque-là. Si l'étudiant avait abandonné plus en amont ses études supérieures, il pourrait alors, selon ses cours complétés, obtenir un diplôme de 2^e cycle spécialisé dans un microprogramme. À noter que le cheminement inverse est également possible. C'est-à-dire qu'un étudiant hésitant peut débiter par un microprogramme, puis décider de poursuivre avec le DESS pour finalement se rendre compte qu'il a la capacité de compléter une maîtrise.

Cela dit, pour beaucoup de jeunes bacheliers et professionnels, la perspective de réaliser un stage dans un milieu pratique (comme c'est souvent le cas lorsque l'on fait une maîtrise professionnelle) demeure plus alléchante que celle d'avoir à rédiger un mémoire de maîtrise de 30 crédits, entreprise dont la durée réelle ne se déroule que théoriquement sur trois sessions⁴. À cet effet, il n'est pas rare d'entendre que la participation à un stage, dans la mesure où on y noue des contacts intéressants, améliore par la suite ses chances de trouver un emploi.

Enfin, il n'est pas exagéré d'affirmer que le contexte social et économique de nos sociétés milite en faveur de ces programmes. Qu'on songe seulement à la concurrence, souvent vive, qui existe sur le marché du travail et qui fait en sorte que les professionnels et les employés sont appelés à se qualifier toujours plus s'ils souhaitent grimper les échelons d'une organisation ou tout simplement maintenir les avantages liés à un poste. Qu'on songe aussi à l'importance de plus en plus grande qui est accordée à la formation continue et à cette idée caractéristique de nos sociétés complexes selon laquelle tout adulte ne peut faire autrement « qu'apprendre toute sa vie ».

⁴ CNCS-FEUQ, *La durée réelle des études aux cycles supérieurs*, Étude réalisée par Serge Leroux, 2001.

Les lacunes identifiées

Difficile pour nous de mesurer précisément l'engouement envers ces programmes. À en juger toutefois par le rythme auquel ils sont créés, on peut déduire que les jeunes bacheliers et professionnels sont au rendez-vous et s'y intéressent de plus en plus. Sont-ils pour autant satisfaits des conditions dans lesquelles ces programmes sont offerts? Ont-ils des raisons d'exiger plus et mieux? À la suite de nos entretiens, nous avons identifié des aspects qui soulèvent un certain nombre de questions et qui appellent selon nous des correctifs.

1. L'encadrement

Réputés plus autonomes, les étudiants de deuxième cycle ne doivent pas moins compter sur le concours d'un directeur en mesure de les encadrer adéquatement si tel besoin se fait sentir. En ce qui concerne les maîtrises professionnelles, la question de l'encadrement se pose avec d'autant plus de force que le lien « étudiant » et « directeur » n'est pas aussi formel. Dans bien des cas, les étudiants n'ont pas à trouver un directeur attitré, mais s'en remettent plutôt à un directeur de programme chargé de coordonner plusieurs personnes à la fois. On peut légitimement se demander si une telle avenue ne pénalise pas des étudiants qui ont besoin d'une aide spécifique ou qui éprouvent des difficultés particulières. Présumer de la débrouillardise des étudiants, de jeunes adultes, va de soi. Cela dit, laisser ces étudiants à eux-mêmes nous paraît contraire à une des exigences fondamentales de l'enseignement universitaire, c'est-à-dire l'encadrement pédagogique.

2. Les stages

S'il est souhaitable que les étudiants fassent preuve d'initiative lorsqu'il est question de se chercher un stage, cela ne signifie pas toutefois que l'université peut se départir de sa responsabilité de leur trouver un stage conforme aux objectifs du programme dans lequel ils se sont inscrits, surtout dans le cas des programmes dits « coopératifs ». Une telle situation, peu commune il faut l'admettre, a été tout de même évoquée lors de nos entretiens. En somme, on peut donc dire que tout le processus de démarchage et de contrôle des stages incombe à l'université, tandis que les étudiants ont la responsabilité de préparer leur candidature et de consulter les offres qui leur sont soumises.

Dans certains cas, les programmes qui comportent des stages sont victimes de leur succès ou d'une conjoncture économique ou institutionnelle défavorable. Ce qui signifie parfois que les universités ne peuvent offrir à tous leurs étudiants une place de stage et doivent donc réorienter certains d'entre eux vers des TD exécutés au sein même de l'université. Or, à en croire plusieurs intervenants, c'est de plus en plus le cas, ce qui devrait nous amener à réfléchir à la façon dont ces programmes sont « vendus » aux étudiants. En effet, il semblerait qu'il soit de plus en plus difficile, dans le contexte actuel d'un ralentissement économique, de trouver des stages rémunérés en milieu pratique. Chose certaine, du point de vue des étudiants, les stages non rémunérés devraient, chaque fois que c'est possible, être préférés à des TD, car ces derniers ne peuvent prétendre remplacer un stage en ce qui a trait aux apprentissages effectués.

3. L'harmonisation des exigences et la cohérence de l'offre de cours

Un effort de clarification s'impose aussi quant aux travaux (rapports de stage, TD et essais) qui permettent de revenir sur les enjeux de formation d'une activité pratique et d'en faire la synthèse. À cet effet, la longueur des travaux parfois étonne quand on s'attarde au nombre de crédits qui leur est accordé. Il semble aussi que subsiste un flou quant aux lignes directrices méthodologiques qui doivent caractériser ces travaux. Il n'est pas rare par exemple que professeurs et responsables de programmes aient des points de vue différents sur ce qu'est véritablement un essai.

D'autre part, s'il est certain qu'un programme universitaire doit évoluer, on peut se demander si certains changements ne dénotent pas un manque de rigueur de la part des administrations en place. Retirer un cours du cursus de façon inopinée; accorder trois crédits à un cours qui en comportait deux auparavant (et vice-versa), et ce, sans modifier son contenu outre mesure; regrouper deux cours en un, sont tous des exemples qui ont été portés à notre attention à propos de plusieurs programmes. Nul doute qu'il y aurait lieu de valider davantage ces exemples et d'en faire un examen serré afin de savoir dans quelle mesure il s'agit là d'exceptions à la règle ou de situations qui sont monnaie courante. Si c'est le cas, il est sans contredit de la responsabilité des hautes instances universitaires de veiller à ce que toute modification à l'offre de cours d'un programme prenne en considération les étudiants déjà impliqués dans le programme et s'assurent que ces derniers n'en feront pas les frais.

4. Le soutien financier

Compte tenu de la présence grandissante de jeunes bacheliers au sein de ces programmes et du fait que ces derniers ne peuvent bien souvent compter sur un emploi permanent et rémunérateur, on serait en droit de s'attendre à des modalités d'aide financière adaptées à leurs besoins. Or, des lacunes évidentes apparaissent à l'examen.

S'il est vrai qu'il existe des bourses institutionnelles qui leur sont accordées spécifiquement, celles-ci s'avèrent malheureusement peu nombreuses et surtout peu élevées. Puis, hormis les bourses canadiennes du CRSH, les étudiants en maîtrise professionnelle sont exclus des autres fonds subventionnaires provinciaux et fédéraux. Et même en ce qui regarde le CRSH, on est en droit de se demander si cette éligibilité ne demeure pas « théorique ». D'une part, il n'est pas rare que les étudiants doivent démontrer qu'un certain nombre de leurs crédits comportent une dimension de recherche. D'autre part, il nous apparaît illusoire de faire miroiter à des étudiants qu'une bourse du CRSH leur est potentiellement accessible, quand on sait à quel point les organismes subventionnaires peinent déjà à financer une multitude de demandes excellentes dont le profil de recherche est très clairement mis en évidence. Sans disposer de chiffres précis au sujet du CRSH, il est connu que les organismes subventionnaires provinciaux et fédéraux, par manque de moyens financiers, ne peuvent répondre à toutes les demandes de bourses de 2^e cycle pourtant jugées excellentes. Ainsi, selon les rapports annuels du FRSQ, du FQRNT et du

FQRSC, les pourcentages respectifs de demandes jugées excellentes qui ont obtenu en 2002-2003 une bourse de deuxième cycle sont de 38 %, 27, 2 % et 27 %⁵.

Enfin, la structure et le déroulement des études dans ces programmes ne sont pas toujours pensés en fonction des contraintes du programme d'Aide financière aux études (AFE) du gouvernement du Québec. Il n'est pas rare par exemple qu'un individu, désireux de se conformer au cursus suggéré par son département ou sa faculté, se trouve obligé de faire une session à temps partiel parce qu'un cours ne peut être offert ou qu'une modification est apportée au programme en question.

5. Les campus délocalisés

En plus d'élargir leur offre de cours, certaines universités n'hésitent pas à s'implanter dans d'autres secteurs géographiques. C'est le cas, entre autres, de l'Université du Québec à Rimouski, présente à Lévis, de l'Université de Sherbrooke, présente à Longueuil, et de l'Université de Montréal, qui s'apprête à s'établir durablement sur l'île de Laval à compter de 2006. Fait à souligner : la plupart des formations offertes sur ces campus sont des programmes de maîtrise professionnelle ou de formation continue. Discuter du bien-fondé d'une telle décision (ou stratégie) n'est pas l'objet du présent avis. Ce qui nous apparaît néanmoins incongru et hautement discutable, c'est de majorer, comme cela se fait à l'heure actuelle à Longueuil, les frais de scolarité de 20 \$ par crédit en prétextant qu'il s'agit de frais administratifs nécessaires pour couvrir les dépenses liées à la location de locaux et aux déplacements de professeurs⁶. Il est malheureusement à craindre que d'autres universités soient tentées un jour d'emboîter le pas.

6. Maîtrises et ordres professionnels

Dans la mesure où des problèmes de santé et des problèmes sociaux nouveaux ont tendance à émerger, d'aucuns sont d'avis qu'un certain nombre de programmes de premier cycle ne sont plus aptes à former des professionnels ou des praticiens capables de faire face à la complexité des besoins et des situations. Un certain nombre de disciplines universitaires sont ainsi visées au premier chef par ce constat : on peut nommer par exemple la physiothérapie, l'ergothérapie, le travail social, pour ne nommer que celles-ci.⁷ Chose certaine, cette tendance à rehausser les exigences universitaires permettant l'exercice légal d'une profession est une tendance déjà à l'œuvre au sud du 45^e parallèle depuis plusieurs années. Elle illustre à quel point les professions

⁵ CNCS-FEUQ, *Le savoir, moteur de l'innovation. Pour un Québec qui se donne les moyens de son excellence*, Mémoire présenté lors de la *Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*, février 2004.

⁶ Source : <http://www.usherbrooke.ca/admission/frais/>. À noter qu'il en coûte à Longueuil 75,61 \$ par crédit au lieu de 55,61 \$, soit une hausse de 36 % par rapport à ce qu'il faut déboursier à Sherbrooke !

⁷ Roy, C. *Le diplôme sans le plâtre*, Quartier libre, page consultée le 12 mai 2004 : <http://www.q1.umontreal.ca/volume11/numero7/campusv11n7c.html>.

On apprend à la lecture de cet article que l'Association canadienne des ergothérapeutes a pris la décision d'agréer uniquement les programmes universitaires menant à l'obtention d'une maîtrise professionnelle en ergothérapie, et ce, à partir de 2008. Le Conseil canadien d'agrégation des programmes universitaires en physiothérapie a fait le même choix, mais pour l'année 2010.

et les champs de compétence sont en concurrence pour capter des ressources. Car créer des programmes de maîtrise professionnelle, c'est en fin de compte tenter de rehausser la notoriété et le prestige de groupes en concurrence pour faire admettre leurs prérogatives (sur des actes réservés, des compétences, etc.) ou leurs capacités de décision.

Les mesures correctives à mettre en place

1. L'encadrement

Tout étudiant qui le souhaite devrait pouvoir compter sur le concours d'un professeur régulier chargé de superviser la rédaction de son essai ou de son TD, aussi modeste soit-il. C'est donc dire qu'il est de la responsabilité des départements et facultés de prévoir une modalité par laquelle ce lien se trouve formalisé si un étudiant en fait la demande.

2. Les stages

Eu égard aux stages, nous pensons que tout étudiant doit pouvoir compter sur un mandant qui s'assure que les objectifs de stage sont respectés par le mandataire et qu'ils sont conformes aux objectifs pédagogiques des programmes. Ce mandant doit aussi être en mesure de préparer adéquatement ses étudiants aux stages, notamment en ce qui concerne le contexte d'accueil et la culture des divers milieux où ils ont lieu. À cet égard, nous pensons que chaque département ou faculté devrait prévoir la rédaction d'un guide décrivant en détail les tâches et les responsabilités des divers intervenants et le déroulement des stages⁸.

Nous pensons également qu'il est de la responsabilité des départements et facultés de mieux évaluer les capacités d'accueil des divers milieux de stage et de donner aux étudiants l'heure juste quant aux possibilités de rémunération existantes.

3. L'harmonisation des exigences et la cohérence de l'offre de cours

Il nous apparaît aussi primordial que les vice-recteurs à l'enseignement et à la recherche, de même que la Commission des études de chaque établissement, se penchent attentivement sur le flou qui subsiste quant à la longueur et au contenu des travaux écrits qui sont exigés. À cet égard, il est de leur responsabilité éventuelle d'enjoindre les facultés et départements à établir un rapport clair et raisonnable entre la somme de travail exigé et le nombre de crédits que procurent ces travaux, et à faire en sorte que les éléments méthodologiques d'un essai, d'un rapport de stage ou d'un TD soient davantage compris de tous. Idéalement, ces critères devraient être clairement explicités dans un document officiel qui serait mis à la disposition des étudiants et des professeurs sur le site Internet de la Faculté des études supérieures.

4. Le soutien financier

Nous demandons tout d'abord à l'AFE de tenir compte de l'émergence de ces nouveaux programmes de maîtrise professionnelle et de ne pas pénaliser les individus qui perdraient leur

⁸ À ce sujet, le document suivant offre un modèle dont il convient de s'inspirer : ÉNAP, *La maîtrise en administration publique (Option pour analystes) : guide du stage*, janvier 2004.

statut d'étudiant à temps plein pour des motifs liés à la structure même des programmes. Il est aussi impératif que les universités offrent davantage de bourses institutionnelles à ces étudiants et que les montants soient augmentés substantiellement. Enfin, nous demandons aux responsables publics de créer un nouveau fonds qui distribuerait aux étudiants de maîtrise professionnelle des bourses valorisant des projets d'étude originaux, susceptibles de contribuer à l'avancement d'une profession ou de nourrir la réflexion sur l'impact des diverses pratiques professionnelles.

5. Les campus délocalisés

Nous demandons à toutes les universités qui offrent des programmes de maîtrise professionnelle à l'extérieur de leurs établissements principaux de ne pas imposer des frais de scolarité « différentiels » assimilés à des frais administratifs.

6. Maîtrises et ordres professionnels

Certes, le fait de décider qu'un diplôme de premier cycle ne convient plus aux exigences d'une profession et qu'il est préférable d'instaurer un deuxième cycle ne se fait pas du jour au lendemain. Le processus interpelle de toute évidence les universités, les ordres professionnels, mais également les milieux de travail et les autorités publiques. De nombreuses discussions et rencontres sont nécessaires afin de trouver un *modus vivendi* qui satisfasse chacune des parties.

Selon nous, il tombe sous le sens qu'un changement aussi important concerne, voire préoccupe, les étudiants qui auront déjà entamé un programme de premier cycle avant qu'un tel changement soit effectif. Voilà pourquoi nous demandons aux universités de faire en sorte que de tels changements ne pénalisent aucunement les étudiants en voie de compléter un programme de premier cycle.

Nous demandons également aux universités de consulter, en toute transparence et de façon régulière, les représentants des associations étudiantes sur ce dossier afin de recueillir leur avis.

Enfin, nous demandons aux universités de s'assurer, de concert avec les ordres professionnels et les milieux de travail, que les nouveaux programmes de maîtrise professionnelle répondent dès leur création aux critères de qualité les plus élevés, notamment en ce qui concerne l'enseignement *in situ* et la planification et la supervision des stages en milieu de travail.

7. Une nécessaire évaluation

Même si la majorité des programmes de maîtrise professionnelle offerts dans les universités québécoises sont relativement récents, cela ne veut pas dire qu'il soit prématuré de se questionner sur leur apport actuel au système d'enseignement universitaire. À cet égard, nous saluons l'initiative de l'Université de Montréal, laquelle s'est donné pour objectif d'évaluer en 2004-2005 les microprogrammes, DESS, maîtrises professionnelles et programmes interdisciplinaires qui composent son offre de formation.

En cela, nous invitons les autres universités à faire de même de façon récurrente et à porter une attention particulière aux aspects suivants : **la valeur de ces programmes sur le marché du travail; leur pertinence, ainsi que d'éventuels dédoublements; la durée réelle des études; l'évaluation que les étudiants font des professeurs et des cursus suggérés; la fréquentation de ces programmes.**

Conclusion

Au terme de cet avis, il nous faut non seulement prendre acte de l'existence de ces programmes, mais aussi de l'attrait croissant qu'ils exercent sur des étudiants intéressés à mener des études en lien avec des milieux pratiques et à concilier un tel projet avec leur travail et/ou leur vie familiale.

Nous reconnaissons notamment que ces programmes, grâce à leur aspect pratique, offrent aux étudiants une formation de 2^e cycle qui répond aux besoins et aux attentes du marché du travail. Nous reconnaissons aussi que ce type de diplôme a l'avantage de fournir à la société des experts et des spécialistes chargés de trouver des solutions à des problèmes pointus, voire criants. Par ailleurs, nous reconnaissons que la flexibilité des horaires permet à davantage de professionnels de suivre une formation continue tout en préservant leurs revenus.

En cela, ces programmes constituent selon nous de nouveaux types de formation susceptibles d'améliorer la réussite aux études supérieures. Voilà pourquoi nous pensons qu'ils sont là pour demeurer. Il convient donc d'exiger à leur égard, au nom des étudiants qui y investissent temps, énergie, et aussi argent, les plus hauts standards de qualité.

S'il est légitime, suite aux entretiens que nous avons eus, de nourrir quelques préoccupations quant à la qualité et à la gestion qui caractérise certains de ces programmes, on doit aussi garder à l'esprit les limites heuristiques qui sont les leurs. Par exemple, le fait qu'ils ne gravitent qu'autour de besoins à combler ou de problèmes à régler et qu'ils soient exempts de réflexion et d'efforts de synthèse sur le sens et sur les valeurs qui guident l'expérience humaine.

Soyons clairs : il ne s'agit pas de nier les bons côtés de l'approche par problèmes, mais de reconnaître que les seules vérités opérationnelles (tel problème sous-tend telle solution ou telle intervention afin de le régler) conduisent à une impasse. Laquelle? Celle qui consisterait à renoncer à une compréhension critique des façons dont nos sociétés se reproduisent. Autrement dit, celle qui consisterait à accroître notre maîtrise technique sur le monde, tout en nous condamnant à demeurer aveugle aux finalités et aux logiques qui président nos actions, exacerbant encore davantage cette impression que nos sociétés jouent aux apprentis sorciers.

En fin de compte, nous disons oui à des maîtrises professionnelles assises sur des cursus intelligemment conçus, animées par les meilleurs professeurs qui soient et offrant des stages pertinents et bien organisés. Toutefois, nous tenons à rappeler qu'un tel effort ne doit pas dispenser les universités de réfléchir au sort réservé aux programmes de deuxième cycle des disciplines fondamentales ou théoriques et de veiller à leur vitalité.

Résumé de nos recommandations

1) Aux départements et aux facultés offrant des programmes de maîtrise professionnelle :

1. De prévoir formellement une modalité en vertu de laquelle un étudiant peut demander à un professeur régulier de superviser la rédaction d'un essai ou d'un TD ;
2. De prévoir pour chaque stage un mandant en mesure de préparer adéquatement les étudiants au contexte et à la culture des milieux professionnels et de superviser le déroulement du stage ;
3. De prévoir la rédaction d'un guide décrivant en détail les tâches et les responsabilités des divers intervenants et le déroulement des stages;
4. De mieux évaluer les capacités d'accueil des divers milieux de stage et de donner l'heure juste aux étudiants quant aux possibilités de rémunération.

2) Aux vice-recteurs à l'enseignement et à la recherche des établissements universitaires :

5. D'enjoindre les facultés et les départements à établir un rapport clair et raisonnable entre la somme de travail exigé et le nombre de crédits que procurent un rapport de stage, un essai et un TD et que les éléments méthodologiques de ces travaux soient davantage compris de tous.

3) Aux universités :

6. De ne pas imposer, dans le cas des maîtrises professionnelles, des frais de scolarité « différentiels » assimilés à des frais administratifs;
7. De faire en sorte que la mise sur pied d'un programme de maîtrise qui conduit à l'exercice exclusif d'une profession ne pénalise aucunement les étudiants en voie de compléter un premier cycle;
8. De consulter, en toute transparence et de façon régulière, les représentants des associations étudiantes concernées par la mise sur pied de tels programmes afin de recueillir leur avis;
9. De s'assurer, de concert avec les ordres professionnels et les milieux de travail, que les nouveaux programmes répondent dès leur création aux critères de qualité les plus élevés, notamment en ce qui concerne l'enseignement *in situ* et la planification et la supervision des stages en milieu de travail;

10. D'offrir davantage de bourses institutionnelles aux étudiants inscrits à temps plein à des programmes de maîtrise professionnelle et d'augmenter substantiellement les montants accordés;
11. D'évaluer de façon périodique les programmes de maîtrise professionnelle en portant attention aux aspects suivants : leur valeur sur le marché du travail, la durée réelle des études, l'évaluation que les étudiants font des professeurs et des cursus, la fréquentation de ces programmes, leur pertinence, ainsi que d'éventuels dédoublements.

4) Au gouvernement du Québec :

12. De faire en sorte que l'Aide financière aux études (AFE) tienne compte dans ses règles d'attribution de l'émergence des programmes de maîtrise professionnelle et ne pénalise pas les étudiants qui perdraient leur statut d'étudiant à temps plein pour des motifs liés à la structure même des programmes;
13. De créer un nouveau fonds distribuant aux étudiants de maîtrise professionnelle des bourses valorisant des projets d'étude originaux ou susceptibles de contribuer à l'avancement d'une profession ou de nourrir la réflexion sur l'impact des diverses pratiques professionnelles

Références

Allard, Marie. *Nouvelles formations universitaires sur l'autisme*, La Presse, 12 mai 2004.

CNCS-FEUQ. *La durée réelle des études aux cycles supérieurs*, étude réalisée par Serge Leroux, 2001.

CNCS-FEUQ. *Le savoir, moteur de l'innovation. Pour un Québec qui se donne les moyens de son excellence*, Mémoire présenté lors de la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, février 2004.

ÉNAP. *La maîtrise en administration publique (Option pour analystes) : guide du stage*, janvier 2004.

Roy, C. *Le diplôme sans le plâtre*, Quartier libre, <http://www.ql.umontreal.ca/volume11/numero7/campusv11n7c.html>, page consultée le 12 mai 2004.

Université de Montréal. <http://www.scedu.umontreal.ca/FSE/ETA/2h2b1.html>, page consultée le 14 mai 2004.

Université de Sherbrooke. <http://www.usherbrooke.ca/admission/frais/>, page consultée le 6 mai 2004.

UQAM. *Nouveau programme de maîtrise professionnelle en kinanthropologie spécialisé en ergonomie UQAM-ETS*, <http://www.unites.uqam.ca/sirp/com/02-065.htm>, page consultée le 14 mai 2004.